

COLLECTIVITÉ : PREMIAN

Tableau d'avancement au GRADE DE Adjoint Technique Principal 2<sup>e</sup> classe

**ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

**CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)**

**ANNÉE 2020**

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	HERNANDEZ Antoine	A. technique	<	A. technique Principal 2 <sup>e</sup> classe	01 juin 2020

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A PREMIAN....., le ..... 29 SEP. 2020..

Signature de l'autorité territoriale et cachet

